

MAIRIE D'ESNANDES

17137



Téléphone : 05 46 01 32 13  
Télécopie : 05 46 01 21 93  
Email : accueil@esnandes.fr

**Compte rendu  
Conseil Municipal  
25 juillet 2012**

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal**

L'an deux mil douze, le vingt cinq juillet, à 20h45, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann Juin, Maire.

Date de convocation : 19 Juillet 2012

Présents : Yann Juin, Michel Rougier, Jean-Pierre Roblin, Fabrice Brisson, Françoise Guigard, Béatrice Vinet, Pascale Buronfosse Bjaï, Joël Deschamps, Alain Bouvet, David Loutreuil, Paul Couzard, Sylvia Pain, Robert Portier.

Absents représentés : Christine Trichet par Sylvia Pain, Virginie Vincendeau par Françoise Guigard, Béatrice Gomit par Joël Deschamps.

Absents non représentés : Emmanuel Mandon, Christine Guézou, Yvan Bailly.

Secrétaire de séance : Pascale Buronfosse Bjaï

Compte-rendu du conseil municipal du 13 juin 2012 : adopté

Ordre du jour modifié : la délibération 2012 – 04/07 portant sur la DM3 est annulée et remplacée par une délibération portant sur la création d'un poste de remplacement au service administratif.

Nouvel ordre du jour :

2012 – 01/07 – Rapport annuel 2011 du service assainissement de la CDA

2012 – 02/07 – Concession d'aménagement du Centre-Bourg

2012 – 03/07 – Création d'un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> Classe et mise à jour du tableau des effectifs

2012 – 04/07 – Recrutement de personnel temporaire

Le nouvel ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**2012 – 01/07 – Rapport annuel 2011 du service assainissement de la CDA**

Rapporteur : Fabrice Brisson

La CDA regroupe 18 communes et plus de 152 000 habitants.

Elle possède la compétence assainissement des eaux usées.

Ses missions :

- Collecter les effluents ;
- Les acheminer vers les stations d'épuration ;
- Les épurer avant rejet dans le milieu naturel ;
- Garantir une bonne qualité du Milieu récepteur et des boues destinées au compostage.

Les usagers :

- 59 654 habitations desservies par le réseau d'eaux usées.
- 211 nouveaux branchements réalisés en 2011.
- 2 691 habitations vérifiées en 2011 par deux équipes spécialisées pour s'assurer du bon raccordement des eaux usées au réseau d'assainissement.
- Environ 730 installations d'assainissement autonome.

La collecte des eaux usées :

Plus de 1 160 km de réseaux d'eaux usées transportent les effluents rejetés par tous les usagers raccordés. Les eaux pluviales sont recueillies de façon indépendante dans d'autres canalisations.

Réalisations en 2011 :

- 1.2 km de réseaux d'eaux usées créés.
- 5 nouveaux postes de pompage mis en service.

- 155 postes de pompage télé-surveillés participent à l'acheminement des eaux usées aux stations d'épuration.

#### L'entretien :

- 498 km de réseaux curés de façon préventive et 249 km de façon intensive.

- 1 483 interventions réalisées d'urgence sur le réseau public et les postes de pompage.

Le traitement des eaux usées : dans 6 stations d'épuration et une lagune d'épuration.

Plus de 9 380 000 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2011 sur l'ensemble des stations d'épuration soit plus de 300 litres d'effluents entrant chaque seconde en permanence.

#### Les sous-produits du traitement :

Les déchets retenus par les grilles sont incinérés.

Les sables sont valorisés, après lavage, lors des travaux de pose de réseaux.

Les graisses sont incinérées ou dégradées biologiquement selon les stations d'épurations.

Les boues sont compostées.

Le compost est fabriqué par mélange des boues déshydratées, sous forme pâteuse, avec des déchets verts.

Une période de 6 à 8 mois est nécessaire à l'obtention d'un compost parfaitement hygiénisé et stable. Il est ensuite épandu sur les sols agricoles de l'Aunis dans le cadre d'un plan d'épandage.

#### Les indicateurs financiers :

Tarifs de redevance assainissement :

Part fixe pour une habitation individuelle : 56.18 € par an.

Part fixe pour un immeuble collectif : 39.25 € par an par logement ou activité.

Part proportionnelle : 1 103 € m<sup>3</sup> d'eau consommée (sur le réseau d'eau potable ou ressource en eau privée).

Ces tarifs ne sont pas soumis à la TVA.

La redevance assainissement est perçue par l'intermédiaire de la facture d'eau en contrepartie du service rendu pour la collecte et l'épuration des eaux usées.

#### Possibilités d'aides financières (sous certaines conditions) :

Pour la mise au normes des raccordements au réseau d'eaux usées.

Les principales recettes de fonctionnement :

- Redevance assainissement : 12 948 310 €.

- Participation pour raccordement à l'égout (Dans le cas de constructions, réaménagements ou changements de destination bénéficiant de la desserte du réseau d'eaux usées) : 2 060 986 €.

Les travaux et les investissements : 12 653 287 €

Travaux d'extensions et de réparations réalisés au niveau du système de collecte (les branchements, les collecteurs, les postes de pompage).

Équipements et réparation des stations d'épuration.

### **Ce qu'il faut retenir en 2011 :**

#### Un accord de programmation :

La CDA est signataire, en collaboration avec le port de plaisance et l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Cet accord de programmation porte sur la période 2011-2013, l'objectif est d'atteindre un bon état écologique des eaux en 2015.

#### Protection de site de Port Neuf :

Les travaux de sécurisation du site de Port Neuf ont débuté en 2011. Les protections mises en œuvre garantiront avant la fin 2012 un redémarrage des installations sous 24 heures pour un évènement similaire à Xynthia.

#### Les travaux dans le cadre du schéma directeur assainissement :

Il s'agit de regrouper les stations d'épuration obsolètes au profit de pôles épuratoires moins nombreux mais plus fiables et performants.

Ce programme qui a débuté en 2001, avec la reconstruction de la station d'épuration de Port-Neuf s'est poursuivi avec celle de Sainte-Soulle, mise en service en 2010.

En 2010, les stations d'épuration de la Jarne et de Saint-Xandre ont été définitivement arrêtées et leurs effluents transférés respectivement sur les stations d'épuration de Port Neuf et de Sainte-Soulle.

Depuis le 29 septembre 2011, la station d'épuration de Nieul sur Mer est elle aussi arrêtée et ses effluents sont dirigés sur le site de Port-Neuf.

Ces opérations doivent se poursuivre avec l'arrêt de la station d'épuration de Dompierre-sur-Mer dont les eaux seront traitées sur la station d'épuration de Sainte-Soulle. Les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration de Châtelailon-Plage (40 000 eq.hab) ont débuté en juin 2011, ils devraient se terminer fin 2012 pour une mise en service opérationnelle au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2013. Outre les eaux usées de Châtelailon-Plage, d'Angoulins-sur-Mer et du Hameau des Boucholeurs que traite la station d'épuration actuelle, elle recevra les effluents de Salles-sur-Mer et de Saint-Vivien. La Station d'épuration de Marsilly, dont les travaux sont prévus en 2014, sera conçue pour admettre les effluents de la Commune d'Esnandes.

### **Projet de biocarburant :**

Parmi les actions complémentaires entreprises par le service assainissement de la CDA en 2011, il convient de souligner la poursuite du projet lancé début 2007 de transformation des huiles alimentaires usagées en biocarburant.

Au total, ce projet représente 175 000 litres/an dont  $\frac{3}{4}$  sont valorisables.

Au final, le bilan est mitigé concernant les HAU (Huiles Alimentaires Usagées). Les volumes espérés collectés ne sont pas suffisants. En 2011, la recherche d'un processus d'estérification n'a pas abouti, ce processus n'étant pas viable économiquement. Cependant, il permet de résoudre la problématique d'élimination d'un déchet pour plus de 200 professionnels de la restauration. Des pistes de réflexion seront encore d'actualité en 2012. La mise en place d'une collecte d'HAU gratuite en porte à porte chez les restaurateurs par un partenaire privé qui pourrait valoriser cette huile en combustible sur les équipements de la CDA est à l'étude.

### **2012 – 02/07 – Concession d'aménagement du Centre-Bourg**

Rapporteur : Béatrice Vinet

Vu la délibération 2012 – 19/03 par laquelle la Commune d'Esnandes a décidé d'engager une procédure liée à la réalisation d'un projet urbain pour renforcer son centre bourg. Rappelons d'ailleurs que ce projet a déjà fait l'objet d'études préalables et de faisabilité économique, et ce pour mieux définir ses caractéristiques. La proposition d'alors consistait à le mener dans le cadre d'une opération d'ensemble.

Vu la consultation lancée le 16 avril 2012 afin de désigner un concessionnaire,

Vu la délibération 2012 – 09/06 concernant la création de la commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues,

Vu la réunion de ladite commission en date du 23 juillet 2012 et l'avis donné après examen de la proposition reçue ; à savoir de déclarer la consultation infructueuse,

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission et de déclarer la consultation infructueuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de suivre la proposition de Monsieur le Maire qui vise à déclarer la consultation infructueuse.

### **2012 – 03/07 – Création d'un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> Classe et mise à jour du tableau des effectifs**

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que l'un des agents titulaire en poste auprès des enseignants de l'école maternelle est en congé parental à temps partiel et affecté à un autre service,

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe, pour l'école maternelle, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la création d'un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> Classe au 1<sup>er</sup> Septembre 2012,
- met à jour le tableau des effectifs, au 1<sup>er</sup> septembre 2012 :

<b>Cadres d'emplois</b>	<b>Grades</b>	<b>Nombres d'emplois Ouverts / Pourvus</b>
<b>Filière administrative</b> Attaché territorial Adjoint administratif	Attaché Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	2 / 1 1 / 0 2 / 2
<b>Filière technique</b> Technicien supérieur Adjoint technique	Technicien supérieur principal Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe TNC *	1 / 1 1 / 0 2 / 2 8/8
<b>Filière Sociale</b> ATSEM	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe TNC *	2 / 2
<b>Filière culturelle</b> Adjoint du Patrimoine	Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	2 / 0
<b>Filière Animation</b> Animateur Adjoint d'animation	Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint animation 2 <sup>ème</sup> classe	1 / 1 3 / 3
<b>Filière Police municipale</b> Garde-Champêtre	Garde-Champêtre principal	1 / 1
<b>TOTAL</b>		<b>26 / 21</b>

## **2012 – 04/07 – Recrutement de personnel temporaire**

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Vu les différentes réunions de la commission « personnel communal/finances » et de municipalité,

Afin d'assurer le bon fonctionnement des différents services ouverts au public,

Conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'un agent administratif à temps complet (35 heures) pour assurer les missions d'accueil et de comptabilité en remplacement de l'agent en poste actuellement en arrêt de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la création de ce poste.

## **Questions diverses :**

Monsieur le Maire réaffirme l'importance du débat qui s'est déroulé avant le conseil municipal. Cette réunion publique avait pour objectif d'échanger avec les professionnels installés le long du littoral et les riverains des zones impactées par la tempête Xynthia. Les services de la CDA de La Rochelle et du Conseil Général ont présenté les démarches et les préconisations liées au P.A.P.I. et notamment en lien avec le PPRL.

Monsieur le Maire attire l'attention de chacun sur l'amertume, voire la colère, qui risque de se propager rapidement auprès des propriétaires des 200 maisons susceptibles de se retrouver en zone à risque, dans les différents plans actuellement à l'étude. Monsieur le Maire rappelle combien les élus esnandais, depuis plusieurs mandats, ont fait preuve d'une vigilance extrême en n'autorisant pas de constructions dans les zones inondées lors de la tempête Xynthia. Cette précaution a permis de sauver des vies en ne mettant personne en danger. Monsieur le Maire craint que cette précaution coûte chère à la commune qui se verrait amputer d'une grande partie de son territoire car contraint à ne plus autoriser aucune urbanisation dans le secteur nord, laissant la commune et les habitants concernés totalement démunis.

Une réunion publique sera organisée en septembre pour présenter à la population les cartes issues du Plan de Prévention des risques littoraux. Monsieur le Maire suggère que la mobilisation soit relayée.

Autre sujet d'actualité à Esnandes : les gens du voyage. Le 16 juillet, Monsieur le Maire a signé un arrêté pour fermer définitivement l'aire de passage installée sur le terrain concédé à la CDA de La Rochelle. Depuis plus de 10 ans, les élus ont toujours assumé la décision prise quant à la création de cet aire de passage mais, dans la mesure où les règles ne sont plus respectées, la seule décision qui s'impose est la fermeture. Les démarches ont également été faites auprès de la Préfecture qui n'a pu les faire expulser. Les dégâts sur l'ensemble de la commune : piscine municipale et terrain de foot ont été signalés à la gendarmerie.

Quant au terrain à côté de la zone commerciale, Monsieur le Maire a décidé de creuser un fossé provisoire afin d'éviter tous autres débordements durant la période estivale. La famille du cirque installée pour quelques jours est restée plus longtemps que prévu. Devant le non respect des règles édictées par ce stationnement provisoire, la décision est prise de n'accueillir aucun autre cirque de cette importance durant le mois d'août.

Joël Deschamps fait un point sur les travaux qui se déroulent actuellement :

- école maternelle, restaurant scolaire, cuisine et école élémentaire : le retard sera très certainement récupéré pour permettre d'ouvrir, début septembre, les installations pour préparer les repas et faire déjeuner les quelques 200 rationnaires.
- Salle Jean Audineau : les travaux de réfection des sols et des sanitaires ont débuté. La mauvaise surprise liée à l'état de la chape devrait être solutionnée rapidement pour respecter les délais.
- La restauration de la Chaire est confirmée pour la fin de l'année par l'équipe des restaurateurs.

Michel Rougier invite l'ensemble des élus à s'associer à la visite des équipements publics scolaires organisée Mardi 28 août à 18h30 avec la commission « Enfance/Jeunesse » et « Affaires sociales ».

Michel Rougier se félicite de l'attribution des 26 logements situés derrière « Les Brises Marines ». Un aléa de chantier lié aux travaux de VRD retardera l'emménagement des futurs locataires mais tous devraient entrer dans les lieux à la fin de l'année. 11 familles d'Esnandes ont ainsi pu trouver un logement plus adapté à leur situation. 6 enfants seront inscrits à l'école maternelle et 2 à l'école primaire pour la rentrée de septembre.

Béatrice Vinet et Sylvia Pain confirment avoir signé les dossiers liés à la demande de lotir pour les 150 logements du « Pas des Roches ». Ce lotissement, tel qu'il est conçu aujourd'hui, constituera un quartier à part entière agréable à vivre et répondant aux exigences de mixité sociale et de normes environnementales.

Jean-Pierre Roblin a terminé la rédaction du DICRIM, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, ce qui permet à la commune de postuler au Pavillon « orange ». Un label décerné par le Haut comité Français pour la Défense Civile (HCFDC) aux communes qui répondent à un certain nombre de critères en termes de sauvegarde et de protection des populations face aux risques et menaces majeures, et qui ont notamment réalisé un Plan Communal de Sauvegarde. La commune d'Esnandes poursuit la mise en place de son système de prévention des risques..

Françoise Guigard exprime sa satisfaction quant à la journée citoyenne du 14 juillet qui a réuni beaucoup plus de monde que prévu, et surtout des nouveaux Esnandais. Autre satisfaction : l'implication d'Art Evolution dans une dynamique de projets nouveaux.

Monsieur le Maire tient à remercier tout particulièrement Alain Bouvet, Président délégué d'Esnandis qui porte 4 projets importants cet été : 2 « Sites en scène » du 14 et 15 août, sous l'égide du Conseil Général et 2 « Nuits romanes » du 16 juillet et 1<sup>er</sup> Septembre, sous l'égide du Conseil Régional. Ces 4 soirées apportent à Esnandes un nouveau rayonnement qui ne pourrait être organisé sans Esnandis et l'implication des nombreux bénévoles. Sylvia Pain retient la qualité de l'acoustique dans l'Eglise et espère que l'association pourra accueillir d'autres concerts en 2013.

D'une manière générale Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus et ceux qui s'impliquent dans les nombreux projets structurants pour faire en sorte que la commune d'Esnandes ne devienne pas une simple commune dortoire comme tant d'autres. En revendiquant ces spécificités et en résistant devant les diktats imposés par les autorités territoriales, voire par l'Etat ; Monsieur le Maire a bien conscience que la commune est qualifiée de réserve « d'indiens ». Qu'à cela ne tienne !

Séance levée à 23h15